



nswp

Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains



M-PACT

GLOBAL ACTION
FOR GAY MEN'S HEALTH & RIGHTS

Guide communautaire

L'homophobie et la transphobie dont souffrent les travailleurSEs du sexe LGBT



Introduction

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelLEs et transgenres (LGBT) sont victimes d'homophobie et de transphobie à tous les niveaux y compris au niveau juridique, politique et social. Les travailleurSEs¹ du sexe qui sont LGBT sont discriminéEs non seulement parce qu'elles sont travailleurSEs du sexe (elles sont victimes de violations spécifiques de leurs droits humains) mais aussi en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre. Elles/ils sont donc susceptibles d'être doublement marginaliséEs et doublement vulnérabiliséEs à des degrés élevés de violence, aux violations de leurs droits humains et à un accès moindre aux services et à la justice.

Ce guide communautaire traite de la stigmatisation et de la discrimination vécues par les travailleurSEs du sexe LGBT ; il met notamment en relief les différences qui peuvent exister entre leurs expériences personnelles et celles des autres membres de leurs communautés respectives.

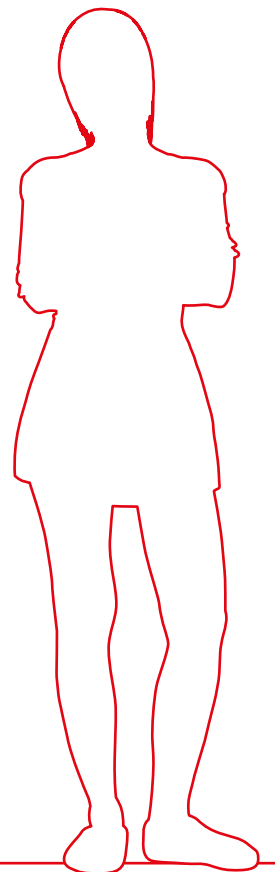
La criminalisation du travail du sexe et des communautés LGBT : l'impact de la double discrimination

La criminalisation des clients des travailleurSEs du sexe menace profondément la sécurité des travailleurSEs du sexe : dans un tel environnement, ils/elles n'ont pas le temps de sélectionner avec attention leurs clients et sont forcéEs de travailler dans des zones isolées où le risque de violence est plus élevé, notamment le risque d'être contraint d'avoir du sexe non protégé. La criminalisation du travail du sexe et des communautés LGBT compromet davantage la prévention du VIH.

À travers le monde, la police de nombreux pays saisit les préservatifs trouvés sur les travailleurSE du sexe pour prouver leur culpabilité et emploie des stratégies agressives qui rendent plus difficile la négociation des préservatifs avec les clients. Une étude de 2014 publiée dans *The Lancet* conclut que la décriminalisation pourrait prévenir de 33 % à 46 % des nouvelles infections au VIH pendant la prochaine décennie.

L'homosexualité est criminalisée dans 72 pays, les peines pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité ou la peine de mort. Certains pays vont jusqu'à interdire la promotion des communautés et des identités LGBT. Dans certains pays comme le Royaume-Uni et dans certains États des États-Unis et d'Australie, les auteurs de crimes à l'encontre de personnes gays peuvent, dans certains cas, plaider la « panique homosexuelle » – s'expliquant par une prétendue peur des « avances homosexuelles non désirées » – pour éviter la prison. Dans certaines régions les « viols correctifs » et les mariages forcés sont également monnaie courante. D'autres droits humains des personnes transgenres sont régulièrement bafoués : de nombreux pays ne reconnaissent pas le droit d'une personne de faire le choix de son identité de genre, refusent de donner aux personnes transgenres les mêmes droits qu'au reste de la population et criminalisent les comportements non conformes aux normes de genre.

Les travailleurSEs du sexe qui sont LGBT sont discriminéEs non seulement parce qu'elles sont travailleurSEs du sexe (...) mais aussi en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.



1 Note du traducteur : dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

La criminalisation des relations entre personnes de même sexe et de l'identité de genre est souvent motivée par des croyances religieuses et morales conservatrices. La réforme législative n'est qu'un premier pas. Quel que soit le contexte législatif, l'homophobie et la transphobie persistent bien après que la décriminalisation ou la libéralisation des lois ont été instaurées. Cela peut prendre plusieurs générations pour que changent les mentalités et les sensibilités ; les gens s'accrochent à leurs préjugés et à leurs croyances bien après que les lois ont changé. Avoir une identité double marginalise encore davantage ceux et celles qui sont doublement criminalisés.

Les travailleurSEs du sexe LGBT et le contrôle policier

Dans de nombreuses régions du monde, les hauts fonctionnaires de police ciblent et persécutent les travailleurSEs du sexe LGBT ; le risque d'être emprisonnéEs, violéEs et maltraitéEs par la police y est donc plus élevé. La double criminalisation des travailleurSEs du sexe et des personnes LGBT crée un environnement dans lequel les obstacles au bien-être de ces populations sont de plus en plus nombreux et de plus en plus insurmontables.

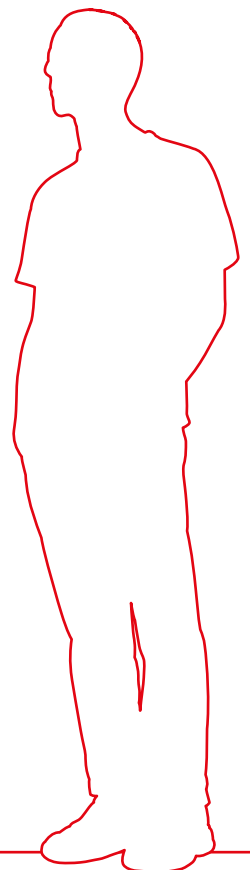
L'accès aux soins médicaux

Les travailleurSEs du sexe LGBT ont signalé que le personnel des services de santé les discrimine, les humilie et leur refusent l'accès aux services, soit en raison de leur orientation sexuelle, soit en raison de leur identité de genre, soit parce qu'elles/ils sont travailleurSEs du sexe, soit pour plusieurs de ces raisons en même temps. Ces comportements mettent en danger leur santé : ils restreignent encore davantage leur accès à des services de santé essentiels dont les services de prévention et de traitement du VIH, les services de santé sexuelle et reproductive et les services de santé pour les personnes transgenres. Lorsque les travailleurSEs du sexe LGBT n'ont pas la possibilité de parler aux professionnels de santé en toute confiance, ces derniers sont plus susceptibles de faire des diagnostics erronés et de proposer des traitements inadéquats.

La vulnérabilité à la violence

La violence est un problème social et de santé publique qui est endémique chez les travailleurSEs du sexe LGBT. Elle affecte pratiquement tous les aspects de leur santé et fait obstacle à la réalisation de leurs droits. Le lien existant entre la violence et le VIH est bien connu : la violence vulnérabilise les travailleurSEs du sexe au VIH en limitant les possibilités de négociation de l'utilisation du préservatif et en freinant l'accès à la santé et à d'autres services essentiels, par peur de représailles, d'être discriminéEs ou de se voir refuser l'accès aux services. Les auteurs des violences sont variés.

... la violence vulnérabilise les travailleurSEs du sexe au VIH en limitant les possibilités de négociation de l'utilisation du préservatif et en freinant l'accès à la santé et à d'autres services essentiels, par peur de représailles, d'être discriminéEs ou de se voir refuser l'accès aux services.



Les obstacles sociaux, culturels et religieux ayant un impact sur les travailleurSEs du sexe LGBT

Les valeurs sociales, politiques, culturelles et religieuses, alimentées par l'ignorance et le manque d'éducation et de tolérance, ont un impact sur les violations des droits humains des travailleurSEs du sexe LGBT.

La discrimination au sein des communautés

L'homophobie et la transphobie se manifestent souvent par un rejet de la famille, la difficulté de trouver un emploi ou la pauvreté. Les personnes LGBT ont donc tendance à souvent se tourner vers le travail du sexe pour subvenir à leurs besoins mais aussi pour échapper à la violence physique de leur famille et de leurs amis. Les travailleurSEs du sexe LGBT sont confrontéEs à la violence physique et psychologique de l'ensemble de la société mais, parfois, la stigmatisation et la discrimination émanent de la communauté de travailleurSEs du sexe ou de la communauté LGBT elles-mêmes.

Les travailleurSEs du sexe LGBT ont rapporté être marginaliséEs par les personnes LGBT non travailleurSEs du sexe qui ont une mauvaise opinion du travail du sexe. Elles/ils ont également signalé que les autres travailleurSEs du sexe les marginalisent et les maltraitent.

Les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs

Les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs, avec ou sans papiers, sont confrontéEs à des degrés élevés de violence, d'exploitation et de contrôle policier ; c'est pourquoi elles/ils craignent de devoir se déclarer ou de signaler à la police la violence et l'exploitation dont ils/elles sont victimes dans leur nouveau pays.

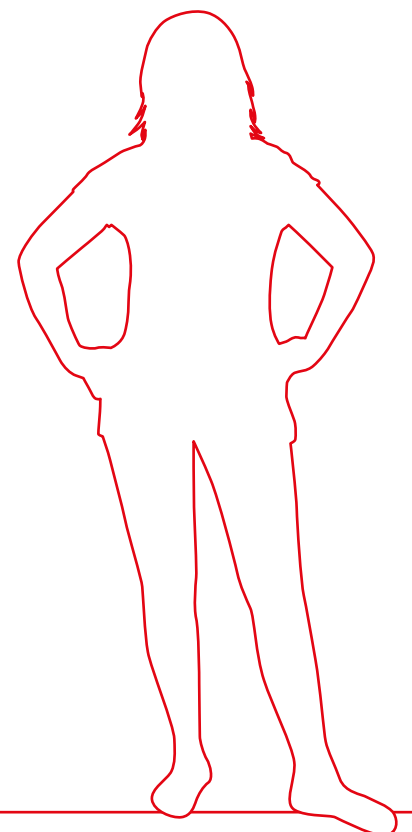
Les alliés et la sécurité

Il existe entre les travailleurSEs du sexe de genres variés et d'orientations sexuelles différentes de la concurrence mais l'inverse est également vrai : les travailleurSEs du sexe non LGBT peuvent aussi parfois être des alliés précieux. Cela est aussi vrai des organisations LGBT ou des membres de la communauté LGBT qui ne sont pas travailleurSEs du sexe mais qui peuvent protéger les travailleurSEs du sexe LGBT et assurer, autant que possible, leur sécurité.

Former des alliances pour aller de l'avant

Le mouvement des travailleurSEs du sexe et le mouvement LGBT ont en commun leur lutte historique pour la décriminalisation et la reconnaissance de leurs droits humains. Malheureusement, la communauté LGBT et la communauté des travailleurSEs du sexe ne collaborent que trop peu souvent.

Les travailleurSEs du sexe LGBT migrantEs, avec ou sans papiers, sont confrontéEs à des degrés élevés de violence, d'exploitation et de contrôle policier ...



Les organisations internationales, les gouvernements, les médias, les organisations LGBT et les organisations de travailleurSEs du sexe ont tous le potentiel de soutenir plus efficacement les travailleurSEs du sexe LGBT.

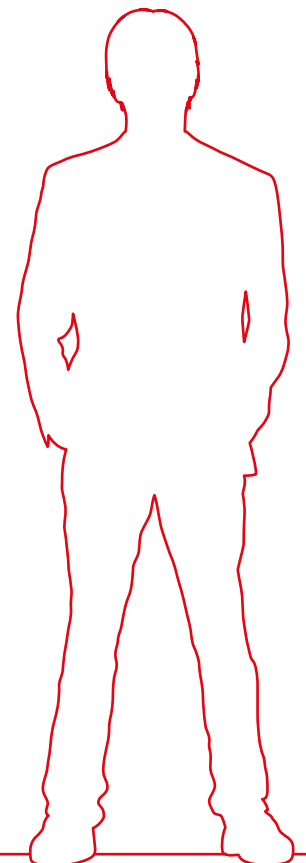
En juin 2018, l'OMS a publié la onzième version de sa *Classification internationale des maladies* (CIM 11). Dans la CIM 11, les identités de genre ont été retirées de la liste des troubles de la santé mentale, ce qui représente une victoire historique pour les membres de la communauté transgenre. La présence de l'identité de genre sur la liste des pathologies de la CIM a contribué à la stigmatisation, au harcèlement, à la criminalisation, à la discrimination et à la maltraitance des personnes transgenres. L'OMS invite les États nations à adopter la CIM 11, à mettre en œuvre des politiques de santé publique destinées aux personnes transgenres et à commencer à sensibiliser les professionnels de santé aux besoins des personnes transgenres.

Pourtant les opportunités existent pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT de travailler ensemble et de collaborer pour créer un meilleur climat d'entente. Cette collaboration est nécessaire pour éliminer les tensions qui alimentent la marginalisation des travailleurSEs du sexe LGBT et les isolent du soutien dont ils/elles ont besoin. Le Kenya et le Botswana sont les deux pays qui semblent avoir créé les liens les plus solides entre les organisations LGBT et les organisations de travailleurSEs du sexe. Les populations clés ont formé des coalitions qui s'unissent quand le gouvernement persécute l'un de ces groupes pour le soutenir et défendre ses droits.

Les recommandations

- Les gouvernements, les décideurs politiques et les législateurs doivent décriminaliser le travail du sexe, les relations entre personnes de même sexe et les identités variées de genre. La criminalisation est responsable de la stigmatisation et de la discrimination dont souffrent les travailleurSEs du sexe LGBT dans les établissements de santé et de la violence dont elles/ils sont victimes. La criminalisation est également une des raisons principales pour lesquelles les travailleurSEs du sexe LGBT continuent d'être affectés de façon disproportionnée par le VIH.
- Les États doivent garantir que la police et les forces de l'ordre rendent des comptes lorsqu'elles sont responsables d'actes de violence ou de maltraitances à l'égard des travailleurSEs du sexe LGBT ; ils doivent aussi faciliter l'accès à la justice et les mécanismes de plainte.
- Les États doivent donner suite à toutes les plaintes déposées pour violence contre les travailleurSEs du sexe LGBT, appliquer la loi et poursuivre les auteurs des violences. Les gouvernements devraient aussi investir dans des programmes ciblés de prévention de la violence et impliquer de façon significative les travailleurSEs du sexe et la communauté LGBT dans leur élaboration.

Pourtant les opportunités existent pour les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT de travailler ensemble et de collaborer pour créer un meilleur climat d'entente.



- Les gouvernements et les responsables de programmes devraient informer, sensibiliser et former les forces de l'ordre, les leaders religieux et culturels, le personnel des services de santé et les autres prestataires de services dans l'objectif de faciliter l'accès des travailleurSEs du sexe LGBT aux services et à la justice mais aussi de combattre les préjugés véhiculés par la société.
- Il faut proposer des services de santé sexuelle et de prévention du VIH qui sont complets, qui sont adaptés aux besoins des travailleurSEs du sexe HIV et qui répondent à ces besoins. Les États nations devraient adopter la CIM 11, mettre en œuvre des politiques de santé publique destinées aux personnes transgenres et commencer à sensibiliser les professionnels de santé aux besoins spécifiques des personnes transgenres.
- Les donateurs devraient envisager de financer en priorité les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT pour leur permettre de faire davantage de recherche et de recueillir plus de données sur l'orientation sexuelle et les identités de genre des travailleurSEs du sexe dans l'objectif d'améliorer la façon dont sont menées les interventions.
- Les donateurs devraient financer les partenariats entre les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT afin d'améliorer la coopération entre ces organisations et de renforcer les alliances, particulièrement au niveau local et national.
- Les organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe et les organisations LGBT devraient créer des opportunités de partenariats et de collaboration pour garantir qu'elles puissent répondre, de façon plus efficace, aux besoins des travailleurSEs du sexe LGBT.

Conclusion

Ce guide communautaire donne un aperçu des expériences vécues par les travailleurSE du sexe LGBT et de l'impact de l'homophobie et de la transphobie sur leurs vies et leur travail. Il est essentiel de prendre des mesures pour protéger les travailleurSEs du sexe LGBT de la criminalisation, de la marginalisation constante, de la violence, de la stigmatisation et de la discrimination dont elles/ils sont victimes et pour éliminer les obstacles qui entravent leur accès à la santé, à la justice et aux autres types de services. Il est primordial de mener des réformes législatives et de combattre les préjugés véhiculés par la société pour protéger les droits humains fondamentaux des travailleurSEs du sexe LGBT.

Il est primordial de mener des réformes législatives et de combattre les préjugés véhiculés par la société pour protéger les droits humains fondamentaux des travailleurSEs du sexe LGBT.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe emploie une méthodologie qui garantit que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe sont entendues. Dans ce cadre, il travaille en collaboration avec des consultants régionaux et mondiaux.

Les guides communautaires proposent un résumé du contenu des documents d'information de NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈRES de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp
Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555
secretariat@nswp.org
www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355



1111 Broadway, Floor 3
Oakland, CA, 94607, USA
+1 510 849 6311
contact@mpactglobal.org
www.mpactglobal.org

PROJET SOUTENU PAR :

BRIDGING THE GAPS
Health and rights  for key populations



MPact et NSWP sont partenaires de l'alliance des organisations qui forment *Bridging the Gaps* – santé et droits pour les populations clés. Ce programme unique s'attache à répondre aux difficultés fréquemment rencontrées par les travailleurSEs du sexe, les usagers et usagères de drogues et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres victimes de violations de leurs droits humains ; il facilite aussi l'accès à des services de lutte contre le VIH et de santé dont ils ont besoin. Voir www.hivgaps.org pour plus d'informations en anglais.

